

Nouméa, le 14 MAR. 2008

vice-rectorat
Nouvelle-Calédonie

Division
des Examens et Concours

N° 3211/ 307

affaire suivie par
katia HMALOKO

22 rue Dèzarnaulds
BP G4
98848 Nouméa Cedex

tel : (687) 26.61.74
fax : (687) 26.61.73

khmaloko@ac-noumea.nc

CIRCULAIRE

EXAMEN DE LA CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE - SESSION 2008

DANS LES SECTEURS DISCIPLINAIRES
ARTS, ENSEIGNEMENT EN LANGUE ÉTRANGÈRE DANS UNE DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE ET
FRANÇAIS LANGUE SECONDE

Références : Arrêté du 23 décembre 2003 et note de service n°2004-175 du 19/10/2004

OUVERTURE DU REGISTRE DES INSCRIPTIONS PAR DOSSIER :

du LUNDI 31 MARS au MERCREDI 30 AVRIL 2008 (16h00)

CONDITIONS REQUISES

La certification complémentaire est ouverte aux enseignants du 2nd degré, tant du public que du privé, titulaires ou stagiaires relevant du Ministère chargé de l'Éducation et aux enseignants du 1^{er} degré du privé, dans les options suivantes :

- arts : cinéma et audiovisuel, danse, histoire de l'art, théâtre,
- enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique,
- français

1 – Enseignant titulaire ou stagiaire en situation

L'inscription se fait au moyen d'un dossier joint ci-dessous qui doit être retourné pour le 30 AVRIL 2008 accompagné d'un mémoire dactylographié de 5 pages maximum.

Ce mémoire devra préciser les titres et diplômes obtenus en France ou à l'Étranger en rapport avec le secteur disciplinaire choisi et l'option éventuelle, et le cas échéant, la participation à un module complémentaire suivi l'année de formation professionnelle à l'IUFM.

Il présentera d'autre part les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de travaux effectués à titre personnel ou professionnel, de sessions de formations auxquels le candidat a pu participer.

L'expérience qui lui paraît la plus significative fera l'objet d'un développement commenté.

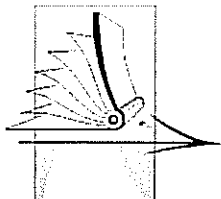
2 – Stagiaire IUFM

Les stagiaires IUFM remettent leur dossier d'inscription au service de scolarité de l'IUFM.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que, quel que soit le motif invoqué, il n'est pas possible d'accepter un dossier après le 30 AVRIL 2008 (le cachet de la poste faisant foi).

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL


Michel GAIGNAIRE





ANNEE 2008

DOSSIER D'INSCRIPTION A L'EXAMEN DE LA CERTIFICATION COMPLEMENTAIRE

DU LUNDI 31 MARS AU MERCREDI 30 AVRIL 2008 (16h00)

2 / 2

Division
des Examens et
Concours

22 rue Dézarnaulds
BP G4
98848 Nouméa Cedex
tel : (687)
26.61.70
fax : (687) 26.61.73

NOM : Nom de jeune fille :

PRENOMS :

Né(e) le : à :

Adresse :

Département :

SITUATION ACTUELLE :

1 – Enseignant titulaire du 2nd degré - de l'enseignement public
- de l'enseignement privé

2 – Enseignant titulaire du 1^{er} degré de l'enseignement privé

3 – Stagiaire en situation

Discipline enseignée :

Etablissement d'exercice :

.....

OPTION CHOISIE : (entourer l'option choisie)

1 – Arts : Options : cinéma/audiovisuel danse histoire de l'art théâtre

2 – Enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique
langue choisie.....

3 – Français langue seconde

*Le dossier est à retourner à la Division des Examens et concours, pour le 30 AVRIL 2008
au plus tard, cachet de la poste faisant foi, accompagné du mémoire (en double
exemplaire), arrêté de titularisation ou arrêté de nomination en tant que stagiaire.*

A....., le.....

Signature,